

Décision

Générale

colonial

Décision n° 551 du 10 avril 1946

n° 551

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date de publication
10 avril 1946

Date du numéro
30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une avance de quinze mille francs (15.000 fr.i. à valoir sur ses émoluments, a été accordée à titre exceptionnel à M. Hornebeck. agent détaché de l'Imprimerie Nationale, directeur de l'Imprimerie administrative de Djibouti.